

retrancher.— Nous prions de remarquer comment nous avons ponctué nous-même notre phrase précédente ; “ Ne doit pas plus en être séparé par une seule virgule que le sujet ne l'est lui-même, etc.” Il serait fautif de placer une virgule avant le *que*, inséparable de “ pas plus.” J'ai dit : une seule virgule : s'il y en a deux, ce sont les parenthèses d'une incidente, elles ne séparent pas.

9.— Il était d'usage naguère de mettre la virgule après *c'est-à-dire* : on ne la met plus, et c'est la vraie méthode : car la virgule était là inacceptable.— “ Si vous me faites attendre, c'est-à-dire si vous tardez seulement d'une heure, vous me causerez un réel dommage... L'envie, c'est-à-dire ce honteux sentiment qui attriste des succès des autres, n'entre point dans un noble cœur.”

10.— On met la virgule après toute incidente de temps, de lieu, de circonstance, de distinction, qui ouvre une phrase : — Le 24 janvier, “ je me suis trouvé à une fête singulière que je veux vous raconter... A Rome, le dictateur César s'était assuré la possession entière du pouvoir, et il ne songeait plus qu'à éloigner tous ceux qui lui faisaient ombrage... Il faisait jour depuis longtemps, lorsque, m'apercevant que l'heure était passée, j'appelai celui qui m'avait donné cet avis... Pour vous, je m'imagine que vous repousserez des doctrines qui ne vont à rien de moins qu'au renversement du bon sens et de la justice ; quant à moi, du premier moment je les ai reniées.”

11.— Il arrive souvent que le sujet ou même le régime n'arrive pas jusqu'au verbe, par suite d'une inversion qui le place lui-même en incidente : la virgule alors est de rigueur : “ La vérité, je l'aime de tout mon cœur... La justice elle me plaît avant tout... Toutes les vérités produites seulement par le calcul, on les pourrait traiter de vérité d'expérience (Fontenelle).” Encore faut-il bien distinguer les inversions, qui ne rentrent point dans notre présente observation, et qui suivent la règle commune. C'est surtout dans les vers qu'on les rencontre, et nos éditions classiques pullulent de fautes à cet endroit. Que je dise avec Racine : “ De tant d'objets divers le bizarre assemblage ” : il va de soi qu'une virgule après *divers* serait impardonnable ; et cependant que d'éditeurs l'ont imposée au regard du lecteur ! — “ De votre Majesté la volonté suprême ” : pas de virgule. Pas de virgule non plus, par conséquent, lorsqu'à la fin d'une lettre on écrit : — De Votre Altesse (de Votre Eminence, de Votre Grandeur) le très-respectueux et très-obéissant serviteur. Serviteur de qui ? de Votre Altesse, etc. : que viendrait faire une virgule, et pourquoi séparer deux choses si inséparablement liées ? Là encore, toutes nos éditions de Madame de Sévigné, de Madame de Maintenon, de Racine, etc, etc., seraient à refaire : car cette faute s'y étale à chaque page.

12.— *Pourvu que, tandis que, puisque, de peur que, si, mais, et car* (dans certains cas), accompagnant ordinairement une incidente explicative, on les fait précéder de la virgule.— “ Il ne dépend pas de nous de n'avoir pas de passions, mais nous pouvons les régler... Il y a en nous de mauvais instincts qui sommeillent parfois, *tandis que* l'amour-propre veille toujours... Le bonheur est facile ici-bas, *pourvu qu'on* fasse de la résignation à la providence le rempart du cœur... Nous étions au milieu de notre promenade, *lorsque* tout à coup un sanglier poursuivi par des chasseurs se précipite de notre côté... Tout est chimérique dans l'ambition, *puisque* tout est éphémère dans la vie... Ayez soin de vos affaires, *de peur que* la ruine ne vienne frapper à votre porte... L'amour veut être libre et dégagé de toute affection du monde, *si* l'on veut que ses regards pénètrent jusqu'à Dieu sans obstacle... Le ciel donne de la pluie à la terre, mais la terre ne renvoie au ciel que de la poussière... Soyez tranquille, *car* je songe à votre affaire...” — Cependant, lorsque le *si* le *mais*, etc., sont intimement unis avec la proposition, on ne les sépare pas : “ Je reviendrai *si* je puis... Un triste mais nécessaire devoir m'appelle près de vous... J'écouterai *tandis que* vous parlerez... Le juste connaît sa fragilité, et il en gémît, plein de confiance en la grâce, qui le soutiendra s'il lui est fidèle.”

V. POSTEL.
(Revue Grammaticale.)

Questions Orthographiques.

Je trouve dans un journal bien répandu : “ On disait bien pire à l'approche du printemps, et le printemps s'est passé, etc.” Il y a plusieurs cas où j'hésite entre ce mot et pis. Pourriez-vous bien me donner des règles pour les employer convenablement ?

L'adjectif *malus*, en latin, était irrégulier dans ses degrés de comparaison : il faisait *pejor* au comparatif de supériorité, pour le masculin et le féminin, et *pejus* pour le neutre.

D'un autre côté, le comparatif de supériorité de l'adverbe correspondant, *malè*, était aussi *pejus*.

Or, quand le français se forma, de *pejor* il fit *pire*, qu'il employa aux deux genres ; de l'adverbe *pejus*, il fit *pis*, et, quoiqu'il n'ait pas de genre neutre, il a conservé sous cette forme l'adjectif *pejus*.

Maintenant la difficulté est de savoir distinguer de *pire* le mot *pis*, qu'il soit adjectif ou adverbe. Voici, à ce sujet, quelques règles qui pourront vous guider.

Emploi de la forme *pire* :

1. On emploie cette forme avant ou après un substantif comme dans :

Un remède *pire* que le mal.

(G. SAND).

Vous voilà pauvre sans être libre, c'est le *pire état* où l'homme puisse tomber.

(J.-J. ROUSSEAU).

Le *pire état* est d'être sans caractère.

(ME. DE PUISIEUX).

2. On l'emploie également quand le substantif est sous-entendu, comme dans les phrases suivantes :

Souvent de tous nos *maux*, la raison est le *pire*.

(J.-J. ROUSSEAU).

L'oppressur qui se couvre de son nom (celui de la liberté) est le *pire* des oppresseurs.

(LAMENNAIS).

Entre toutes ces misères, la *pire* encore, c'est la misère de l'esprit.

(MICHELET).

Le *pire* de tous les *partis* est de n'en prendre aucun ou d'hésiter dans l'exécution.

(BOISTE).

Notre *condition* jamais ne nous contente.

La *pire* est toujours la présente.

(LAFONTAINE).

3. Après le verbe *être*, exprimé ou sous-entendu, et ayant pour sujet un substantif :

J'ai une *peur* qui est *pire* que le mal.

(ALF. DE MUSSET.)

Les *hommes* seraient peut-être *pires*, s'ils venaient à manquer de censeurs.

(LA BRUYÈRE).

La *condition* des hommes serait *pire* que celles des bêtes si la solide philosophie et la religion ne les soutenaient.

(FÉNELON).

Usage de la forme *pis* :

1. On emploie *pis* à la place de *plus mal*, car alors c'est l'adverbe :

... Hamilton en hâte de se trouver chez lui pour écrire *pis* que pendre à madame sa cousine.

(HAMILTON).

C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper.

(FONTENELLE).